

ACADÉMIE DE DANSE DE GOURNAY SUR MARNE
Complexe Sportif JCBouttier
7 allée Jacques Guillard
93460 Gournay sur Marne
dansegournay@gmail.com

FICHE D'INSCRIPTION SAISON 20... / 20...

NOM :PRENOM :
DATE DE NAISSANCE :
COURS :
NOM ET PRÉNOM DU RESPONSABLE LÉGAL :
ADRESSE :
CODE POSTAL : VILLE :
TEL. MERE : TEL. PÈRE :
TEL ELEVE :
EMAIL 1 :
EMAIL 2 :
NOM ASSURANCE :

AUTORISATION PARENTALE POUR MINEUR

Je, soussignée,, père, mère, tuteur, autorise, (nom de l'élève).....à danser à l'Académie de Danse de Gournay sur Marne.
En cas d'accident, j'autorise un membre du bureau de l'association à prendre les mesures nécessaires.

Fait à
Le

Signature

DOCUMENTS À FOURNIR

- ✓ CERTIFICAT MÉDICAL DE MOINS DE DEUX ANS
- ✓ UNE ATTESTATION D'ASSURANCE
- ✓ UNE PHOTO D'IDENTITÉ AVEC NOM ET PRÉNOM AU DOS
- ✓ LA FICHE D'INSCRIPTION REMPLIE
- ✓ L'AUTORISATION DE DROIT À L'IMAGE SIGNÉE
- ✓ LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR SIGNÉ
- ✓ LE RÈGLEMENT DE LA COTISATION (chèques, espèce, chèque sport, ...)

AUTORISATION D'UTILISATION D'IMAGES PHOTOGRAPHIQUES OU FILMÉES D'UNE PERSONNE MAJEURE

LA PRÉSENTE DEMANDE EST DESTINÉE À RECUEILLIR LE CONSENTEMENT ET LES AUTORISATIONS NÉCESSAIRES DANS LE CADRE DE DIFFÉRENTS PROJETS , ÉTANT ENTENDU QUE LES OBJECTIFS DE CES PROJETS ONT ÉTÉ PRÉALABLEMENT EXPLIQUÉS AUX DANSEURS

DESIGNATION DES PROJETS AUDIOVISUELS

Photographies et vidéos tournées régulièrement pendant les cours de danse de l'association Académie de Danse de Gournay.

Diffusion sur les réseaux sociaux (YouTube / Instagram...) de l'association et des professeurs.

Photographies et vidéos tournées lors des répétitions et de la représentation générale du gala de danse de l'Académie de Danse de Gournay.

Promotion de l'association et des professeurs.

MODES D'EXPLOITATION ENVISAGÉS

Nous accordons l'autorisation de diffuser les images captées, fixées et enregistrées sur un réseau filaire ou sans fil, de quelque nature que ce soit (Internet, réseau, local). Nous accordons cette autorisation à titre gracieux et pour un territoire illimité. La présente autorisation est consentie sans limitation de durée.

Toute autre exploitation que celle indiquée dans la présente donnera lieu à nouvelle autorisation.

Nous n'autorisons pas l'association à céder les clichés à un tiers. Ces dispositions sont portées à notre connaissance, dans le cadre de l'application de la législation relative au respect du droit à l'image et au respect de la vie privée.

AUTORISATION PERSONNE MAJEURE

Vu le Code civil, en particulier son article 9, sur le respect de la vie privée,

Vu le Code de la propriété intellectuelle,

Vu le consentement préalablement exprimé par la personne mineure ci-avant,

La présente autorisation est soumise à votre signature, pour la fixation sur support audiovisuel et la publication de l'image de la personne citée plus bas, dans le cadre du projet désigné au paragraphe 1 et pour les modes d'exploitation désignés au paragraphe 2.

L'association et les professeurs exerceront l'intégralité des droits d'exploitation attachés à cette oeuvre/cet enregistrement. L'oeuvre/l'enregistrement demeurera sa propriété exclusive. Le bénéficiaire de l'autorisation, s'interdit expressément de céder les présentes autorisations à un tiers.

Il s'interdit également de procéder à une exploitation illicite, ou non prévue ci-avant, de l'enregistrement de votre image et/ou de votre voix susceptible de porter atteinte à votre dignité, votre réputation ou à votre vie privée et toute autre exploitation préjudiciable selon les lois et règlements en vigueur.

Dans le contexte pédagogique défini, l'enregistrement ne pourra donner lieu à aucune rémunération ou contrepartie sous quelque forme que ce soit. Cette acceptation expresse est définitive et exclut toute demande de rémunération ultérieure.

Je reconnais avoir pris connaissance des informations ci-dessus concernant le mineur que je représente et donne mon accord pour la fixation et l'utilisation de mon image, dans le cadre exclusif du projet exposé ci avant.

FAIT À :

LE :

Nom et Signature de l'intéressé(e)

AUTORISATION D'UTILISATION D'IMAGES PHOTOGRAPHIQUES OU FILMÉES D'UNE PERSONNE MINEURE

LA PRÉSENTE DEMANDE EST DESTINÉE À RECUEILLIR LE CONSENTEMENT ET LES AUTORISATIONS NÉCESSAIRES DANS LE CADRE DE DIFFÉRENTS PROJETS, ÉTANT ENTENDU QUE LES OBJECTIFS DE CES PROJETS ONT ÉTÉ PRÉALABLEMENT EXPLIQUÉS AUX ÉLÈVES ET À LEURS RESPONSABLES LÉGAUX SI MINEURS.

DESIGNATION DES PROJETS AUDIOVISUELS

Photographies et vidéos tournées régulièrement pendant les cours de danse de l'association Académie de Danse de Gournay.

Diffusion sur les réseaux sociaux (YouTube / Instagram...) de l'association et des professeurs.

Photographies et vidéos tournées lors des répétitions et de la représentation générale du gala de danse de l'Académie de Danse de Gournay.

Promotion de l'association et des professeurs.

MODES D'EXPLOITATION ENVISAGÉS

Nous accordons l'autorisation de diffuser les images captées, fixées et enregistrées sur un réseau filaire ou sans fils, de quelque nature que ce soit (Internet, réseau, local). Nous accordons cette autorisation à titre gracieux et pour un territoire illimité. La présente autorisation est consentie sans limitation de durée. Toute autre exploitation que celle indiquée dans la présente donnera lieu à nouvelle autorisation.

Nous n'autorisons pas l'association à céder les clichés à un tiers. Ces dispositions sont portées à notre connaissance, dans le cadre de l'application de la législation relative au respect du droit à l'image et au respect de la vie privée.

CONSENTEMENT DES MINEURS

- On m'a expliqué et j'ai compris à quoi servaient ces projets.
- On m'a expliqué et j'ai compris qui pourrait voir ces enregistrements.
- Je suis d'accord pour que l'on enregistre, pour ce projet mon image

NOM ET PRÉNOM DU DANSEUR

Date et signature de l'élève mineur concerné

AUTORISATION PARENTALE

Vu le Code civil, en particulier son article 9, sur le respect de la vie privée,

Vu le Code de la propriété intellectuelle,

Vu le consentement préalablement exprimé par la personne mineure ci-avant,

La présente autorisation est soumise à votre signature, pour la fixation sur support audiovisuel et la publication de l'image de votre enfant mineur dont l'identité est donnée au paragraphe 3, ci-avant, dans le cadre du projet désigné au paragraphe 1 et pour les modes d'exploitation désignés au paragraphe 2.

L'association et les professeurs exerceront l'intégralité des droits d'exploitation attachés à cette œuvre/cet enregistrement.

L'œuvre/l'enregistrement demeurera sa propriété exclusive. Le bénéficiaire de l'autorisation, s'interdit expressément de céder les présentes autorisations à un tiers.

Il s'interdit également de procéder à une exploitation illicite, ou non prévue ci-avant, de l'enregistrement de l'image du mineur susceptible de porter atteinte à sa dignité, sa réputation ou à sa vie privée et toute autre exploitation préjudiciable selon les lois et règlements en vigueur.

Dans le contexte pédagogique défini, l'enregistrement ne pourra donner lieu à aucune rémunération ou contrepartie sous quelque forme que ce soit. Cette acceptation expresse est définitive et exclut toute demande de rémunération ultérieure.

Je reconnais avoir pris connaissance des informations ci-dessus concernant le mineur que je représente et donne mon accord pour la fixation et l'utilisation de son image, dans le cadre exclusif du projet exposé et tel qu'il y a consenti au paragraphe 3

FAIT A :

LE :

Signature du ou des représentant(s) légal(aux)

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

de l'Académie de Danse de Gournay sur Marne

Lieu et horaires des cours

Les cours ont lieu dans la salle de danse du complexe sportif Jean-Claude Bouttier, 7 allée Jacques Guillard, 93460 Gournay sur Marne

Les horaires seront affichés tous les ans en début d'année scolaire sur le panneau d'affichage de la danse

Le niveau et le cours dans lequel l'élève est inscrit sont déterminés par l'âge, le nombre d'années de pratique, ou par les auditions préalablement passées ; seul le professeur est habilité à procéder à des modifications en cours d'année.

Inscription et cotisation

Lors de l'inscription les pièces suivantes sont à fournir :

- la fiche individuelle d'inscription à l'association,
- le présent règlement intérieur signé
- l'accord parental pour la diffusion et l'exploitation, à des fins non commerciales et sur tous supports, des photos prises pendant les cours, concours, stages ou galas. Cet accord est demandé pour les élèves qu'ils soient mineurs ou majeurs. En cas de refus, l'élève ne pourra pas participer au spectacle de fin d'année ni aux concours.
- le certificat médical d'aptitude à la pratique de la danse de moins de 3 ans
- une attestation d'assurance responsabilité civile
- une photo avec les nom et prénom du danseur inscrits au dos.
- le règlement des cotisations

Ces documents devront être obligatoirement fournis le jour de l'inscription.

Aucun cours ne pourra être suivi sans ces documents.

Le règlement annuel de l'adhésion et des cours s'effectue lors de l'inscription. (L'engagement est annuel).

Il s'effectue de la manière suivante :

Paiement des cours, par chèque(s), à l'ordre de « Académie de Danse de Gournay sur Marne » 1 chèque représentant la totalité du règlement ou 3 chèques (1/trimestre) débités en octobre, janvier et avril. Un règlement sur plus de 3 fois est envisageable. Tous les chèques sont à remettre à l'inscription. Les chèques coupons sport et chèques vacances sont acceptés.

Les costumes pour les concours et le spectacle de fin d'année sont entièrement à la charge des parents. Le montant peut varier en fonction des groupes, allant de 15 à 80 € par costume. Les danseurs gardent leurs costumes en fin d'année (sauf les costumes de danse classique).

Cas de remboursement :

Dans les cas exceptionnels suivants, un remboursement sera étudié :

Maladie ou accident : sur présentation d'un certificat médical d'une durée minimum de 6 semaines. Le certificat devra être fourni dans un délai d'une semaine à compter de sa date d'émission.

Déménagement ou mutation professionnelle hors département : sur présentation d'un justificatif accompagné d'un courrier daté. Le remboursement sera effectué à compter de sa date de réception.

TOUT TRIMESTRE COMMENCÉ EST DÛ.

Assiduité

Les élèves s'engagent à être assidus. Ils se doivent d'assister à tous les cours de l'année, sauf en cas de maladie ou à titre très exceptionnel. Toute absence doit être justifiée et signalée à la direction par mail à l'adresse suivante : dansegournay@gmail.com.

En cas d'absences régulières, les élèves ne pouvant pas bénéficier de la même qualité de travail que les autres, leur participation au spectacle ainsi que leur passage en classe supérieure pourront être compromis. Les élèves dispensés durant une période sont priés d'assister aux cours afin d'en observer le contenu et de mieux l'appliquer à leur retour.

Spectacle de danse

La date du gala de chaque année est communiquée par mail dès que nous en sommes informées. Les cours précédant le spectacle ainsi que les répétitions à l'école de danse et au théâtre sont obligatoires pour pouvoir participer au spectacle. Les élèves ont autant de costumes que de passages sur scène.

Responsabilités

Les parents doivent déposer les enfants à l'intérieur de la salle et s'assurer que les cours ont bien lieu. L'association n'est pas responsable des enfants en dehors des heures de leur cours, ni à l'extérieur de la salle de danse à quelque moment que ce soit.

Les jours de répétition, spectacle ou concours, la surveillance des élèves est assurée par les parents bénévoles inscrits.

Les élèves majeurs sont responsables de toute dégradation qu'ils pourraient occasionner ; la responsabilité incombe aux représentants légaux, pour les mineurs.

L'association décline toute responsabilité en cas de disparitions, pertes ou échanges de biens ou de valeurs.

Tenue vestimentaire

La tenue vestimentaire est déterminée par le professeur.

En classique, il est recommandé de porter un justaucorps, des collants, des demi-pointes, un cache-cœur.

Pour les plus grandes, prévoir des pointes. Pour la coiffure, un chignon propre et haut afin de ne pas être gêné lors de la pratique de la danse.

En Modern'jazz, il est préférable d'avoir une brassière et un short afin que le professeur puisse mieux observer les mouvements du corps et apporter les corrections adéquates. Les cheveux longs doivent être obligatoirement attachés quel que soit le cours effectué.

Pour des raisons d'hygiène, les chaussures utilisées pour les cours de danse doivent être impérativement réservées à cet usage. Si les chaussons ou chaussures de danse sont portés à l'extérieur, elles ne pourront plus être utilisées dans la salle de danse.

Les vestiaires

Les vestiaires sont réservés aux élèves. Pour les élèves des cours de classique « Initiation » et « 1ère année », les parents sont acceptés dans le vestiaire pour aider leurs enfants. Les parents peuvent patienter à l'extérieur de la salle.

Comportements

Les téléphones portables doivent être éteints (à minima en mode Avion), lors des cours.

Les bijoux, chewing-gum ou bonbons sont interdits.

Les élèves seront ponctuels.

Communication avec la direction de l'association et les professeurs

Pour toute réclamation, les parents doivent prendre contact avec la direction de l'association par mail à dansegournay@gmail.com.

Les cours de danse ainsi que les cours d'essai ne sont pas publics.

Respect des locaux

Les élèves et leurs parents doivent respecter la propreté et l'intégrité des locaux :
Hygiène et propreté des toilettes,
Ne pas manger ou boire (excepté de l'eau) dans la salle de danse ou les vestiaires.

Merci de votre compréhension et de votre coopération.

DATE :

NOM ET PRÉNOM DU TUTEUR :

NOM ET PRÉNOM DE L'ÉLÈVE:

SIGNATURE DU TUTEUR

SIGNATURE DE L'ÉLÈVE